



**1 jour
soit 7 h**



**Accessible
à tous**

POUR QUI ?

Cette formation Ressources Humaines s'adresse aux référents handicap, futurs référents handicap, RH, services de santé au travail, préventeurs et toute personne amenée à intervenir sur la thématique du handicap en entreprise. La désignation d'un référent handicap est une obligation des entreprises de plus de 250 salariés (Article L5213-6-1 du code du Travail).

FINALITÉS

Cette formation abordera les missions du référent handicap en entreprise. Vous découvrirez le cadre légal et les spécificités du handicap et du rôle de référent handicap. Vous déconstruirez les stéréotypes puis veillerez au maintien dans l'emploi du travailleurs handicapé, notamment en mettant en place un plan d'action.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Comprendre le cadre législatif du handicap
- ▶ Établir pleinement son rôle de Référent Handicap pour développer une culture inclusive en matière de handicap
- ▶ Développer le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap par des actions concrètes et personnalisées

Prérequis

- ▶ Être désigné Référent Handicap de son entreprise

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1

PRÉSENTATION DU RÉFÉRENT HANDICAP

1h

- ▶ Définition du rôle et des missions du référent handicap.
- ▶ Comprendre l'importance de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel

2

CADRE LÉGAL ET OBLIGATIONS

1h

- ▶ Identifier les obligations légales de l'entreprise en matière d'accessibilité et d'inclusion.

3

SENSIBILISATION AU HANDICAP

1h

- ▶ Sensibilisation aux différents types de handicaps.

4

COMMUNICATION INCLUSIVE

1h

- ▶ Stratégies de communication adaptées.
- ▶ Pratiques pour favoriser une communication inclusive au sein de l'équipe.

5

INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1h30

- ▶ Stratégies pour faciliter l'intégration dans le milieu professionnel.
- ▶ Mettre en œuvre des ajustements raisonnables.

6

ÉVALUATION DES ACQUIS ET PLAN D'ACTION INDIVIDUEL

1h30

- ▶ Évaluation des compétences acquises.
- ▶ Développement d'un plan d'action individuel pour mettre en pratique les connaissances acquises.

Modalités pédagogiques

- ▶ Présentations interactives.
- ▶ Ateliers pratiques.
- ▶ Échanges d'expériences.

Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
 - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
 - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
 - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
 - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
 - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - dvaladon@artus-rh.com - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - nmaujoin@artus-rh.com - Tél : 07 61 99 43 10

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – cmoyer@artus-rh.com – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référence document : D-E-Programme AEP-VI | Date de création : 31/08/2021

Artus RH, SARL au capital de 10000€ SIREN 802 240 614 RCS Tours
Organisme de formation agréé sous le numéro 24 37 03295 37 à la préfecture du Centre